

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURES DE BENNES

**Pour les déchèteries situées sur le territoire de Kerval Centre
ARMOR**

Règlement de Consultation

Document non contractuel

Date limite de réception des offres : MARDI 26 MARS 2019 - 12 H

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1. Objet

Le présent marché concerne l'acquisition et la livraison de bennes destinées à être déposées dans les déchèteries issues du territoire de KERVAL CENTRE ARMOR.

2. Procédure de passation

Ce marché est organisé dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

L'accord cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 & 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

3. Décomposition de la consultation

Ce marché n'est pas alloti.

4. Nomenclature CPV & Code NUTS

CPV : 44613700-7- Bennes à déchets

Code NUTS : FRH01

ARTICLE 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION

1. Durée du marché

La durée du contrat est fixée au Cahier des Charges Particulières.

2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le mode de règlement du marché est le virement avec paiement à 30 jours maximum à compter de la date de réception des factures.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 – DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix unitaires et le devis estimatif
- Le cahier des clauses particulières (CCP).

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est repoussée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Conformément à l'article 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne seront acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

L'unité monétaire est l'euro.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces datées et signées par lui.

a) Pièces administratives

Le dossier comprendra les documents administratifs suivants :

- Un DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- Un DC2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse ci-dessus) auquel il sera joint, le cas échéant, une copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire ;
- Attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet les cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du code du travail,
 - qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45,47 à 50 de l'ordonnance du 23 janvier 2015 et l'article 51 du décret du 25 mars 2016..
- Attestations d'assurance portant mention de l'étendue des garanties dont il est titulaire,
- Les justificatifs de qualification professionnelle et références techniques récentes du candidat à savoir :
 - Certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de marchandises, en cours de validité,

- Copie du récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets délivré par la Préfecture du siège social de l'entreprise, en cours de validité.

Afin d'alléger la constitution du dossier administratif, le candidat pourra remplir le DUME (formulaire téléchargeable avec les pièces du marché).

Le DUME est une déclaration sur l'honneur qui vise à supprimer l'obligation de produire, par les candidats soumissionnaires à un marché public, un nombre important de certificats ou autres documents relatifs aux critères d'exclusion et d'attribution.

b) Les pièces du marché

- L'acte d'engagement, daté et signé (document joint à compléter),
- Le cahier des clauses particulières joint à accepter sans modifications, daté et signé (CCP),
- Le ou les bordereau(x) des prix unitaires en euros, daté(s) et signé(s),
- Un mémoire technique détaillé établi par le candidat.

ARTICLE 5 – SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : **Les capacités techniques, professionnelles et financières.**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	
1 – Prix de la prestation	40 %
2 – Valeur technique	50 %
2.1 Qualité des renforts latéraux	20%
2.2 Epaisseur des tôles	15%
2.3 Fiabilité des systèmes de sécurité (gonds, fermeture, ouverture)	15 %
3 – Délai de livraison	10 %

Notation prix de la prestation - 40 points

Le critère prix sera évalué par application de la formule suivante :

$$40 X (\text{Montant offre moins disante} / \text{Montant offre})$$

Les montants utilisés pour l'analyse des prix seront les prix figurant sur le(s) bordereaux de prix unitaire.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Notation valeur technique -50 points

Le candidat devra fournir un mémoire comprenant :

- Une fiche technique avec photo des caissons
- Une fiche technique des systèmes de fermeture, d'ouverture et des charnières illustrée avec des photos
- Un plan de chaque caisson

La note technique sera obtenue par application de la formule suivante :

$$50 X (\text{Note technique du candidat} / \text{Note technique la plus élevée})$$

Notation délai livraison - 10 points

Ce critère est noté sur 10 points sur la base des propositions de délai qui seront évaluées à la proportionnelle sachant que la meilleure offre obtient 10 points.

$$10X (\text{Délai de livraison le plus court} / \text{Délai de livraison proposé})$$

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, KERVAL CENTRE ARMOR peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 6 – POUVOIR ADJUDICATEUR

1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président KERVAL CENTRE ARMOR

Adresse : 69, Rue Chaptal CS 70556 22005 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Messagerie : accueil@kerval-centre-armor.fr Site internet : www.kerval-centre-armor.fr

Téléphone : 02.96.52.40.20 Fax : 02.96.52.40.19

2. Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues

Les renseignements complémentaires éventuels sur le cahier des charges sont communiqués 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

<i>Contacts Technique</i>	<i>Mark BRIAND</i>	mbriand@kerval-centre-armor.fr
<i>Contact Administratif</i>	<i>Valérie RENAULT</i>	vrenault@kerval-centre-armor.fr

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Le cahier des charges est téléchargeable sur la plateforme Mégalis : www.e-megalisbretagne.org ainsi que sur le site internet de KERVAL CENTRE ARMOR : www.kerval-centre-armor.fr

4. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées

Les offres doivent être adressées de la façon suivante par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.e-megalisbretagne.org>.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure fixées par le présent règlement, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.